

Montréal, le 30 avril 2026

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

Me Yves Fréchette  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
1001, boulevard Robert-Bourassa  
16<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 0B6

**Objet :        Demande relative à l'intégration du parc éolien Des Neiges – Secteur  
                  sud au réseau de transport  
                  Dossier R-4272-2024**

---

Maître Fréchette,

La Régie vous informe qu'à la suite de l'analyse de la preuve complémentaire déposée le 30 janvier 2026, elle considère que la preuve déposée dans le dossier mentionné en objet est complète.

Conséquemment, elle entame ce jour son délibéré sur les éléments relatifs à la probabilité de l'existence du risque allégué en raison de la divulgation, de la publication et de la diffusion des pièces B-0022 et B-0024 et des renseignements confidentiels qu'elles contiennent.

Veuillez agréer, Maître Fréchette, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Carolina Rinfret, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/mhs